



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-502

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 17 septembre 2019, a adopté le règlement numéro 19-502 portant le titre de :

**Règlement 19-502 concernant le déneigement et l'enlèvement des neiges usées abrogeant les règlements 14-450 et 15-455.**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 18<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2019.

  
Mariève Bernier  
Greffière de la Ville de Chapais